



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt
de l'acte au SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie

MONITEUR BELGE

08-04-2015

DEUTSCH STAATSBLAD



15055790

Vu le 3/4/2015

SERVAIS Yolande
Attaché

Réservé au SPF

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/04/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0408.853.317

Dénomination

(en entier) : **Union Professionnelle de Comptabilité du Hainaut Occidental**

Forme juridique : Union professionnelle

Objet de l'acte : Composition du Comité de direction à la date du 27 février 2015

Le comité de direction élu par l'assemblée générale ordinaire pour une durée de trois ans se compose de
Messieurs :

Deboever Bernard
De Handschutter, Pascal
Devos Guy
De Vriendt Patrick
Lejeune Laurent
Manssens Willy
Patheet Jean Claude
Van Genneken Hubert
Vannieuwenhuysse Bernard
Wattecamps Frédéric
Wattecamps Jean
Wyseur Maurice
Fant Anthony

Le comité de direction délègue la gestion journalière de l'Union au comité exécutif composé de Messieurs :

De Handschutter Pascal, Président
Wyseur Maurice, Vice-président
Van Genneken Hubert, Secrétaire
Vannieuwenhuysse Bernard, Trésorier
Wattecamps Jean, Secrétaire adjoint
Wattecamps Frédéric, Bibliothécaire

Les personnes compétentes habilitées à représenter l'Union Professionnelle de Comptabilité du Hainaut Occidental envers les tiers suivent :

De Handschutter Pascal, Président
Van Genneken Hubert, Secrétaire
Vannieuwenhuysse Bernard, Trésorier
Wyseur Maurice, Vice-président

Sur la dernière page du Volet B indiquer : Au recto : Nom(s) de la (des) personne(s) compétente(s) habilitée(s) à représenter l'union professionnelle envers des tiers

Au verso : Nom et signature